

Lettre d'information Biométhane du Vandy #3

Actualités du projet Biométhane du Vandy

- **Le permis de construire a été obtenu le 02/02/2021**
- Reprise de la procédure d'enregistrement actée en juin 2021 par Madame la Préfète de l'Oise avec **une consultation du public du 6 septembre au 4 octobre**. Nous comptons sur vous pour émettre un avis positif sur ce projet de territoire (voir bas de page) !

Cette reprise est notifiée suite à un jugement du tribunal administratif d'Amiens. Il est essentiel de préciser que tous **les points mis en avant auprès de la Préfecture par l'association Entre Bois Champs et Villages ont été écartés** par le juge du tribunal en avril 2021.

Aussi, nous vous confirmons que Biométhane du Vandy est un projet :

- **équilibré et bien dimensionné**
- **responsable, engageant la transition écologique des exploitations et du territoire**
- **respectueux de l'environnement**

Comme nous le prônons et le faisons avec les nombreuses personnes qui nous sollicitent depuis le début de ce dossier, nous sommes à votre écoute pour échanger.

En ce sens, nous vous proposons de venir nous rencontrer le **Samedi 11 Septembre (de 9h à 12h)** à la chambre froide (parking à la benne à verre de St Etienne). Nous répondrons avec plaisir à vos questions

Vous pouvez également nous joindre et suivre les avancées du projet sur :

- www.biomethaneduvandy.fr
- bioduvandy@gmail.com
- 06 20 91 31 28

L'équipe Biométhane du Vandy

Mobilisez vous en faveur de Biométhane du Vandy

Faites part de votre avis **FAVORABLE** pour les raisons suivantes :

- Biométhane du Vandy est un projet vertueux : production d'une **énergie verte, non délocalisable** créant des **emplois locaux**.
- Il est écologique : **évitant l'importation d'engrais chimiques** venant de loin
- Il est bon pour l'environnement : chaque m3 de biométhane **évite l'émission de 2,3kg de CO2**
- Il est porté par des personnes jeunes et **engagées pour les bonnes pratiques**
- L'association agit avec **dogmatisme contre le projet avec l'objectif de faire de nos villages des dortoirs** en ignorant la réalité et le développement économique de nos villages ruraux.

Les modalités pour émettre un avis favorable :

Écrivez par mail à la DDT avec l'objet suivant avant le 4 octobre :

Objet: "Consultation Publique Biométhane du Vandy". Adresse: ddt-seef-cf@oise.gouv.fr

Un registre est également disponible en Mairie à Saint Etienne Roilaye (Mardi et jeudi de 15h30 à 18h30).